

Concertation chartre
d'engagements sur l'usage des
produits phytosanitaires –
loi EGALIM

Atelier participatif de Rouen
24/09/2020

SNCF Réseau Normandie

Note de Synthèse

6 octobre



SOMMAIRE

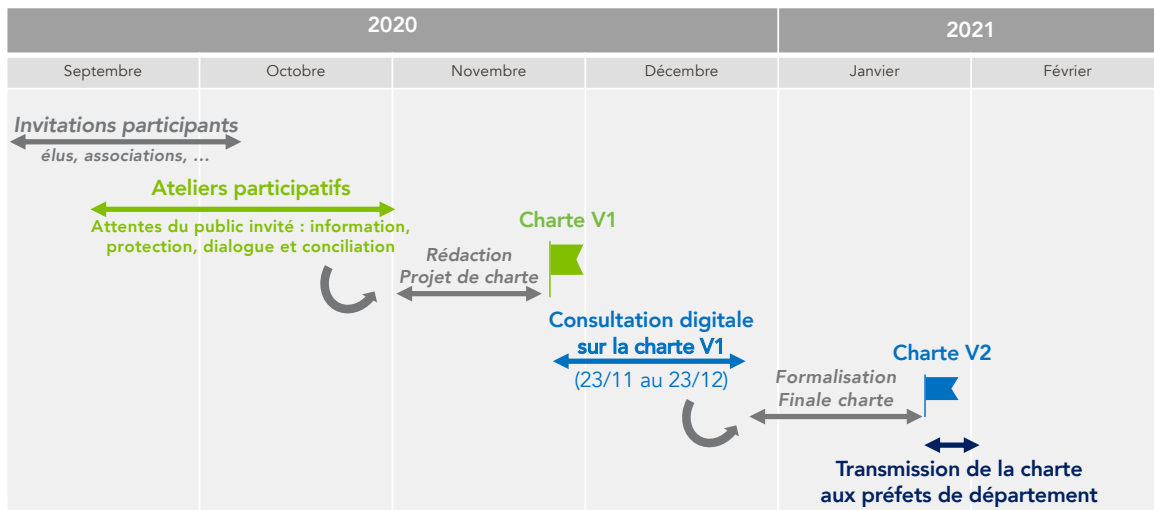
1	INTRODUCTION	3
1.1	RAPPEL DE LA DEMARCHE DE CONCERTATION EGALIM	3
1.2	DEROULEMENT DE L'ATELIER	3
2	SYNTHESE DES ECHANGES.....	4
2.1	PRESENTATION EN PLENIERE.....	4
2.2	SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS EN SOUS-GROUPES.....	8
2.2.1	<i>Information en matière d'usage des produits phytosanitaires</i>	<i>8</i>
2.2.2	<i>Protections des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires</i>	<i>9</i>
2.2.3	<i>Dialogue et conciliation concernant sur l'usage des produits phytosanitaires</i>	<i>9</i>
2.2.4	<i>Priorisation des contributions par thème.....</i>	<i>9</i>
2.3	SUITES DU PROCESSUS	9
2.4	MOT DE LA FIN	10
3	ANNEXES	11
3.1	ANNEXE 1 : ATTENTES ET BESOINS EXPRIMES EN AMONT DE L'ATELIER	11
3.2	ANNEXE 2 : CONTRIBUTIONS EN SOUS-GROUPES THEMATIQUES ET PRIORISATION	11
3.2.1	<i>Attentes de SNCF Réseau en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>11</i>
3.2.2	<i>Attentes de SNCF Réseau en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires.....</i>	<i>13</i>
3.2.3	<i>Dialogue et conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires</i>	<i>14</i>
3.3	ANNEXE 3 : LISTE DES PARTICIPANTS	15

1 Introduction

1.1 Rappel de la démarche de concertation Egalim

L'article 83 de la loi Egalim (« protection des personnes lors de l'utilisation des produits phytosanitaires à proximité des zones d'habitation ») et le décret d'application du 27/12/2019 prévoient que l'utilisation des produits phytosanitaires soit encadrée par des chartes d'engagements élaborées par les utilisateurs suite à une concertation avec le public.

Dans ce cadre, SNCF Réseau a engagé une démarche de concertation pour construire une charte d'engagements. Cette démarche participative est structurée en deux étapes entre septembre et décembre 2020.



L'atelier participatif du 24/09/2020 à Rouen s'inscrit dans la 1^{ère} étape de cette concertation.

1.2 Déroulement de l'atelier

20 participants dont 13 hors SNCF Réseau et Nicaya Conseil

Durée de l'atelier : 18h15 à 20h15

L'atelier s'est déroulé en 4 temps

- Introduction générale sur la loi Egalim et la démarche de concertation conduite par SNCF Réseau pour élaborer une charte d'engagements en lien avec l'usage des produits phytosanitaires
- Enjeux et pratiques de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national

- Travail en sous-groupes sur les 3 thématiques de la charte d’engagements : information, protection, dialogue et conciliation
- Partage des productions des participants et priorisation

2 Synthèse des échanges

2.1 Présentation en plénière

Nicaya conseil (en charge de l’animation de l’atelier) a tout d’abord rappelé les règles sanitaires à respecter pour la sécurité de tous les participants et les dispositions prises pour y contribuer (distance des chaises, mise à disposition de gel hydro-alcoolique, de masques, ...).

Dans un second temps, Nicaya conseil a proposé aux participants de se présenter, puis rappelé le déroulement prévisionnel de l’atelier et enfin proposé des règles de travail et d’échanges que les participants ont approuvé.

Nicaya conseil a ensuite proposé aux participants d’exprimer leurs attentes et besoins par rapport à l’atelier (cf. Annexe 1). En synthèse les principales attentes portent sur :

- Le partage d’informations sur la maîtrise de la végétation du réseau ferré, l’entretiens des voies et la protection des usagers
- La sortie de SNCF Réseau de l’usage des phytosanitaires
- Les dispositions prises par SNCF Réseau pour la biodiversité, les bassins d’alimentation de captages, les zones humides...

Nicaya conseil a précisé aux participants que s’ils souhaitaient aborder d’autres thèmes que celui prévu pour l’atelier, ils pouvaient le formuler oralement et, le cas échéant, le préciser dans le **Cahier d’expression** mis à leur disposition dans la salle.

Lors des deux premiers temps de présentation qui ont suivi, SNCF Réseau a **précisé le cadre de la loi EGALIM et de la concertation engagée** ainsi que les **pratiques actuelles de SNCF Réseau en matière de maîtrise de la végétation sur le réseau ferré national et les démarches engagées par SNCF Réseau pour sortir en 2021 de l’usage du glyphosate et au plus tôt de l’usage des produits phytosanitaires de synthèse.**

Cette présentation a donné lieu à des échanges qui ont porté sur les principaux points suivants :

- **L’organisation et le déroulé de la concertation**
 - Un participant demande une précision sur la définition donnée à l’expression « grand public » lors de l’étape 2 de la concertation avec la consultation digitale prévue du 23 novembre au 23 décembre 2020
 - SNCF Réseau indique que tout un chacun est invité à participer.
 - L’organisation de cette phase de consultation digitale sera ouverte à toute personne désireuse de participer.

- Une phase de communication sera déployée au préalable via la presse et les réseaux sociaux afin de faire connaître la démarche auprès du public.
- La première phase de concertation consiste en une série d'ateliers participatifs avec des élus, associations environnementales, de consommateurs, de parents d'élèves ...
- **Le remplacement du glyphosate par d'autres produits phytosanitaires**
 - Un participant demande si l'acide pélargonique est un produit de synthèse disposant d'une autorisation de mise sur le marché (AMM)
 - SNCF Réseau indique que le produit fait bien l'objet d'une AMM mais qu'il ne contient pas de substance de synthèse
 - SNCF Réseau précise que l'entreprise n'utilise pas de fongicides.
 - Une participante demande si l'AMM d'un produit est suffisante pour SNCF Réseau malgré l'existence potentielle d'une controverse sur ledit produit.
 - SNCF Réseau indique que les autorités sanitaires sont souveraines pour délivrer des AMM et que l'entreprise respecte ses décisions.
 - Pour autant, SNCF Réseau cherche à sortir au plus tôt de l'usage des phytosanitaires. Depuis plusieurs années, l'entreprise diminue les quantités de produits qu'elle utilise. Elle cherche à utiliser au maximum des produits de biocontrôle et accompagne cette ambition par un travail important de recherche pour des solutions alternatives durables.
 - Un participant demande si les 5 à 10% de produits non issus du bio contrôle sont des produits phytosanitaires de synthèse :
 - SNCF confirme que c'est bien le cas.
 - Une participante remarque que le graphique présenté sur la réduction du volume de produit de glyphosate acheté ne lui semble pas représentatif si l'on tient compte que les molécules sont de plus en plus concentrées et nécessitent de facto un dosage moins important.
 - SNCF Réseau indique qu'un second graphique (qui sera rajouté au diaporama suite à cette séance) montre que la matière active utilisée par SNCF Réseau connaît elle aussi une baisse de même nature (indice NODU).
 - Un participant demande si l'objectif de sortie du glyphosate en 2021 pourra être maintenu.
 - SNCF Réseau répond que l'arrêt de l'utilisation du glyphosate aura bien lieu en 2021.
 - SNCF Réseau indique également que des recherches sont en

cours avec des partenariats pour tendre vers le zéro phytosanitaire, au-delà de l'exigence réglementaire de sortie du glyphosate.

- Un participant demande si, actuellement, un seul passage par an d'un train désherbeur est suffisant.
 - SNCF Réseau indique que le Glyphosate est limité par une dose annuelle maximale. Il n'est donc pas possible d'effectuer de 2nd passage en plein.
- **Les alternatives à l'usage des phytosanitaire**
 - Un participant indique que le prix du biocontrôle ainsi que son efficacité moindre impliqueraient de doubler le nombre de passages et donc d'augmenter le temps consacré à l'opération. Il indique que cette solution ne lui semble pas viable pour SNCF Réseau.
 - SNCF Réseau précise que c'est pour cela qu'il s'agit d'une solution transitoire et que l'entreprise maintient les efforts menés en termes de recherches d'alternatives.
 - Un participant souhaite connaître les derniers résultats en matière de désherbage électromagnétique
 - SNCF Réseau indique que les essais n'ont pas encore débuté et sont prévus la semaine du 5 octobre 2020. Il est donc trop tôt pour en tirer des conclusions.
 - Concernant les alternatives, SNCF Réseau précise que certaines actions ne sont pas forcément probantes et que leur mise en place rencontre parfois des difficultés. Pour exemple, SNCF Réseau a été confronté à des plaintes de la part de riverains à l'évocation d'une alternative d'éco pâturage sur les abords.
 - Un participant demande des précisions sur l'usage du géotextile.
 - SNCF Réseau précise que la pose de géotextile est une opération délicate qui ne peut être effectuée que lors de grands travaux avec un changement de voie, permettant de l'installer.
- **L'entretien des voies**
 - Un participant remarque une absence de ramassage de branches autour de certaines voies
 - SNCF Réseau indique que cela peut arriver de façon ponctuelle et occasionnelle pour deux raisons :
 1. Une absence d'autorisation de la part du riverain pour accéder au terrain avec le broyeur
 2. Une impossibilité technique de ramener le broyeur sur place
 - Un participant demande si l'entretien manuel est réalisé uniquement par

des personnes salariées de SNCF Réseau ou bien des sous-traitants.

- Cet entretien se fait effectivement avec le recours à des entreprises sous-traitantes, en complément des interventions des équipes de SNCF Réseau.
- Une participante demande si SNCF Réseau travaille actuellement sur la prise en compte des espèces exotiques envahissantes qui prolifèrent le long des voies du réseau ferré national. Elle indique qu'une cartographie de ces espèces serait intéressante à développer et analyser.
 - SNCF Réseau indique que ce problème est connu par l'entreprise qui prend en considération ce problème lorsqu'il est aigu, même s'il n'existe pas en la matière d'obligation de traitement. De fait, SNCF Réseau essaie d'endiguer le phénomène en essayant de couper ces espèces (par ex. la Renouée du Japon) au moment opportun et d'empêcher les repousses rapides.
 - SNCF Réseau indique que les déchetteries les refusent parfois et SNCF Réseau ne dispose pas de l'autorisation adéquate pour les brûler.
- Un participant demande si dans les statistiques transmises par SNCF Réseau concernant les impacts de la végétation sur les circulations, les feuilles mortes sont prises en considération.
 - SNCF Réseau indique que cela est bien le cas, dans le phénomène caractérisé de « patinage-enrayage ».
- Un participant demande des précisions sur l'épaisseur du ballast et l'impact potentiel de la végétation.
 - SNCF Réseau précise que lors de la mise en place de voies neuves, l'utilisation de produit phytosanitaire pour maîtriser la végétation sur les voies n'est pas nécessaire pendant environ 10 ans.
- **Les zones de non-traitement**
 - Une participante demande comment se réalise l'intégration des zones de non-traitement et si cela passe bien par l'obtention d'une déclaration d'utilité publique.
 - SNCF Réseau confirme que la DUP est nécessaire pour déclarer une zone de non-traitement et que les échanges autour de l'intégration de ZNT se font à ce moment.
 - Une participante trouverait intéressant de pouvoir échanger avec les collectivités territoriales pour évaluer si des secteurs à enjeux forts, non déclarés formellement en ZNT pourraient être considérés comme tels par SNCF Réseau.

- SNCF Réseau précise que l'entreprise participe régulièrement aux échanges avec les collectivités locales et les syndicats de gestion de l'AEP pour échanger sur ces enjeux.
- SNCF Réseau précise que des décisions plus locales peuvent être envisagées en fonction d'une hiérarchisation et d'une évaluation des priorités et sensibilités.
- Un participant demande des précisions sur la base utilisée par SNCF Réseau pour la reconnaissance des cours d'eau à intégrer au logiciel Sigma.
 - SNCF Réseau précise qu'il s'agit des cartes IGN au 1/25 000 comme le prévoit l'arrêté du 27 décembre 2019.
- Un participant indique qu'il serait intéressant de solliciter les collectivités territoriales pour connaître les secteurs sensibles à prendre en considération.

2.2 Synthèse des contributions en sous-groupes

Les participants ont ensuite été invités à travailler en sous-groupes pour formuler leurs contributions sur les 3 thèmes prévus par le décret EGALIM pour la charte d'engagements :

- **Information** sur l'usage de produits phytosanitaires
- **Protection** des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires
- **Dialogue et conciliation** par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Le détail des contributions en atelier est proposé en Annexe 2 à la présente note de synthèse.

2.2.1 Information en matière d'usage des produits phytosanitaires

Les contributions ont permis de mettre en évidence les principales attentes suivantes en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires :

- Obtenir des informations à la fois sur les ZNT et les zones hors ZNT
- Réaliser un retour d'expérience après la mise en place de la charte (réunion publique, ...)
- Partager de l'information sur les modes opératoires, les produits utilisés, les dates et lieux de traitement ainsi que les impacts
- Partager ces différents types d'informations avec le grand public et les collectivités

2.2.2 Protections des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions ont permis de mettre en évidence les principales attentes suivantes en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires :

- L'ajout de zones d'habitations aux ZNT
- L'analyse des zones qualifiées de cours d'eau et des zones sensibles pour définir in fine les zones de non-traitement
- Communiquer en cas d'accidents auprès des collectivités et du grand public
- Travailler sur les compensations afin de limiter les impacts et la diffusion des produits phytosanitaires utilisés

2.2.3 Dialogue et conciliation concernant sur l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions ont permis de mettre en évidence les principales attentes suivantes en matière de dialogue et de conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires :

- Identifier des interlocuteurs chez SNCF Réseau, les collectivités et les riverains (réunions publiques, de médiation...)
- Planifier des réunions avec les collectivités (réunions annuelles programmées, réunions thématiques (BAC))

2.2.4 Priorisation des contributions par thème

Après avoir partagé les résultats des travaux des groupes sur chaque thème, les participants ont priorisé les contributions en fonction de celles qui leurs paraissent prioritaires à mettre en œuvre.

2.3 Suites du processus

A l'issue de la séance SNCF Réseau a présenté les suites du processus de concertation :

- Diffusion du document support de présentation et d'une synthèse des échanges et contributions des participants lors de l'atelier
- Poursuite de l'étape 1 de la concertation avec de nouveaux ateliers
- La démarche d'élaboration de la charte d'engagements qui s'en suivra

Au terme de l'atelier SNCF Réseau a remercié les participants pour leur participation active et leur présence à l'atelier.

Les participants ont été invités à retirer des plaquettes papier mises à leur disposition relatives à la maîtrise de la végétation.

2.4 Mot de la fin

Au terme de l'atelier, Nicaya conseil a demandé aux participants 1 mot d'appréciation sur l'atelier du 24 septembre 2020 à Rouen.

Les contributions des participants sont les suivantes :

- Dynamique
- Dialogue
- Écoute
- Bienveillance
- Échanges (x4)
- C'est rare
- Doutes
- Satisfait
- Informations
- Engagements

3 Annexes

3.1 Annexe 1 : attentes et besoins exprimés en amont de l'atelier

Les participants ont été invités au début de l'atelier d'exprimer leurs attentes et besoins pour cette réunion.

- Faire un point de méthodologie et comprendre le fonctionnement du nettoyage des voies et nettoyage des abords
- Connaître les engagements de SNCF Réseau en matière de sortie de l'utilisation de produits phytosanitaires
- Comprendre comment SNCF Réseau pourrait s'inscrire dans l'atlas de la biodiversité
- Se questionner sur la façon d'allier abandon de l'usage des produits phytosanitaires et gestion de la sécurité des voyageurs
- Obtenir des informations sur ce que prévoit SNCF Réseau dans l'entretien des quais, voies...
- Connaître ce qu'entreprend SNCF Réseau en matière de protection des ressources, notamment près des bassins d'alimentation de captage
- Connaître les actions de SNCF Réseau en matière d'espèce exotiques envahissantes le long des voies ferrées
- Les avancées prévues par SNCF Réseau avec ses partenaires pour augmenter la protection des ressources
- Comprendre l'influence de la végétation sur les voies principales

3.2 Annexe 2 : contributions en sous-groupes thématiques et priorisation

Les contributions des sous-groupes de travail ont été consignées en séance sur des paper-board. Elles sont retranscrites littéralement ci-dessous pour chacune des thématiques abordées. Le résultat de la priorisation des contributions par les participants est proposé dans la colonne de droite (nombre de suffrages recueillis).

3.2.1 Attentes de SNCF Réseau en matière d'information sur l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions sont classées par ordre de priorité, suite au vote des participants effectué en séance.

Information	
Info spécifiques / dans les zones hors ZNT (par ex : jardins partagés...)	8
Réunion publique – dès la mise en œuvre de la charte	5
Noms commerciaux produits, quantité appliquée / an	5
1 document à dispo du public : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Sur internet (site dédié) ➔ Communes ➔ Associations ➔ Gares 	5
Zone non-traitement ? Cartographie (SIG) : PDF & autres	4
Sensibilisation aux nouveaux projets : ex : pâturage	3
Information des collectivités	2
Manière de faire / fiche produits utilisés	1
Information : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Sur les contraintes techniques ➔ Sur les modes opératoires 	1
Info sur la prévention du / des risque(s) <ul style="list-style-type: none"> ➔ Pendant le traitement ➔ S'il n'y a pas de traitement 	1
Définition du périmètre d'intervention (si plusieurs « propriétaires »)	1
Délai des infos	
Fréquences des désherbages dans l'année / dans les gares voyageurs	
Impact sur la circulation des trains (retard – suppression)	
Quel type d'info / boitage ... presse (30% de la population n'a pas accès à internet)	
Information de la date d'intervention	
Quel périmètre d'intervention ?	
Réunion annuelle avec grand public et monde pro	

3.2.2 Attentes de SNCF Réseau en matière de protection des riverains par rapport à l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions sont classées par ordre de priorité, suite au vote des participants.

Mesures de protection	
Rajouter les zones d'habitations aux ZNT. Périmètre – largeur - à définir avec les collectivités concernées	7
Cours d'eau → définition aujourd'hui trop limitative (nombreux rus n'apparaissent sans doute pas)	6
Procédure d'alerte en cas d'accident (déversement ou problème de fret) à destination réseau d'eau	4
Communiquer sur le produit utilisé auprès des collectivités + riverains	4
Prise en compte des bétouilles + axes de ruissellement dans logiciel Sigma (particulièrement sensible dans notre contexte géologie (craie))	3
Prendre en compte les zones sensibles aux pollutions diffuses dans les BAC dans les ZNT	2
Tailler les arbres des abords en têtard (paysage, entretiens, biodiversité)	2
Compensations abattages environnementales	2
Mettre des haies près des habitations pour limiter la diffusion des produits	2
Informar la population sur la réalisation des traitements à minima	1
Prise en compte des zones humides aux ZNT	1
DUP – très long à réviser – SNCF devrait prendre engagements aux abords immédiats des zones de captage (sans attente révision DUP)	1
Systématiser la mise en place d'un géotextile dès travaux / voie	1
Traitement des nouvelles traverses ?	
Pas traiter les gares	

3.2.3 Dialogue et conciliation en lien avec l'usage des produits phytosanitaires

Les contributions sont classées par ordre de priorité, suite au vote des participants.

Dialogue et conciliation	
Numéro vert Charte Phyto - Interlocuteur identifié local pour : <ul style="list-style-type: none"> ○ Collectivité ○ Institution 	5
Groupe de médiation – pour solliciter SNCF en cas de conflit.	
Particuliers / collectivités / associations encadré par un cabinet de dialogue	5
Liste des ZNT faite en concertation avec les collectivités – AEP – Rivières	5
Bilan sur la mise en place à l'issue de 1 ^{ère} année de la charte	4
Repérage des cultivateurs bio le long des lignes	4
Définir un agenda annuel de réunions SNCF / collectivités / institutions	4
Information locale sur la mise en place de la charte – pendant la phase de consultation publique	3
Information du citoyen sur les propriétés foncières (où ? qui ?)	2
Un interlocuteur SNCF réseau dédié	2
Faire en sorte que les riverains qui possèdent des arbres fassent le nécessaire (élagage...)	1
La région étant AOM : doit rendre des comptes / année	1
Réunion publique (information sur les pratiques / modes opératoires + échanges (cahier de doléances))	
Participation aux réunions sur les BAC	

3.3 Annexe 3 : liste des participants

Participants :

- Mickael Balluais
- Sven Marchois
- Olivier Christol
- Jean-Pierre Cobert
- Ève Cognetta
- Luc Delestre
- Xavier Dufour
- Gilles Fraudin
- Gérard Levillain
- Catherine Marc
- Elena Marques
- Pierre-Arnaud Prieur
- Anne-Laure Hess

SNCF Réseau :

- Christophe Karlin
- Marie Heitz
- Sylvie Sebire
- Didier Remoussin
- Jean-Baptiste Favatier - Externe

Nicaya Conseil (AMO SNCF Réseau pour la concertation) :

- Stéphane Saint-Pierre
- Elise Ribardière

Concertation charte d'engagements encadrant l'usage des produits phytosanitaires -
loi Egalim

Septembre – décembre 2020

Pour vous informer :

www.sncf-reseau.com/fr/riverains-info-phyto-vegetation

